



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### PAP

Question écrite n° 10205

#### Texte de la question

M. Robert Cazalet attire l'attention de M. le ministre du logement sur les conditions de la distribution de prêts aides à l'accession à la propriété. Les récentes mesures prises apportent un soutien important à l'accession sociale à la propriété. La distribution de ces prêts reste néanmoins réservée au crédit foncier et aux sociétés anonymes de crédit immobilier. Ces établissements ont très peu de guichets bancaires, et les PAP permettent encore la mise en chantier de trop peu de logements au regard de la demande. La mise à contribution du réseau bancaire contribuerait à la mise en œuvre rapide du programme PAP. Avec la réévaluation des plafonds de revenus, nombreux sont ceux qui peuvent désormais prétendre à ce type de prêts. Afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de ces nouvelles mesures, il apparaîtrait utile que les demandeurs de PAP puissent obtenir ces facilités auprès des banques dont ils sont clients. Ces réseaux bancaires ont déjà contribué par le passé à la distribution de ces prêts. Dans ces conditions, il lui demande si l'extension du réseau de distribution des PAP peut être envisagée.

#### Texte de la réponse

La distribution des PAP est actuellement assurée par le Crédit Foncier de France et les Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier (SACI), qui ont mené, chacun pour leur part, une campagne de communication pour faire connaître au public les nouvelles mesures prises par le Gouvernement en faveur du PAP. Grâce à leur efficacité, le nombre des PAP octroyés (42 000 en 1993), a commencé à remonter depuis le mois d'août et a dépassé le niveau atteint ces trois dernières années. L'enveloppe budgétaire annuelle des prêts PAP ne permet pas d'envisager d'étendre la distribution des PAP à l'ensemble des établissements bancaires.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Cazalet Robert](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10205

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 196

**Réponse publiée le :** 7 mars 1994, page 1174